



REPUBLIQUE DE GUINEE
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

N°AAOI002/MAGEL/CAB/DNAPA/PRMP/2022

Avis d'Appel d'Offres internationale – Cas sans pré qualification

Après une première publique du dossier d'appel d'offres international cité dessous. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage revient pour une deuxième publication relative à la **Fourniture et Livraison sur sites des Races Exotiques de Porcs Géniteurs en lot unique** : Achat de six cent (600) porcs géniteurs exotiques : quatre cent cinquante (450) femelles et cent cinquante (150) mâles.

Les animaux seront fournis sur le site indiqué par la Direction Nationale de l'Alimentation des Productions Animales, dans un délai de **trente (30) jours**.

Les dossiers de soumission doivent être obligatoirement soumis en ligne sur la plateforme à l'adresse de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à l'adresse: <https://offre.magel.gov.gn>.

En plus des dépôts en ligne qui sont obligatoires, les candidats peuvent également déposer la version physique des offres rédigée en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies au Secrétariat Central du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le dépôt physique est fait à l'adresse indiquée ci-dessus.

La participation à cet appel d'offre international ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres international ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Nationale de l'Alimentation des Productions Animales E-mail : hsdiallo@magelgov.gn +224 622 22 99 69 et auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et

de l'Elevage sis à Conakry BP 576, Conakry, Guinée Tél : + (224) 622672721 E-mail : kstraore@magel.gov.gn; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du lundi au Jeudi de 9H à 16H30 mn et le vendredi de 9H à 12H.

Les exigences en matière de qualification sont : (*Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées*).

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de : **cinq Millions de Francs Guinéens (5 000 000 GNF)**. Le montant est réparti comme suit :

- a. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- b. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- c. 20 % au compte du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage par un versement au comptant.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

Les offres physiques sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Personne Responsable des marchés publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage au plus tard le **27 décembre 2022 à 10h 30 mn**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : Guinée-Conakry-Commune de Kaloum - Almamy dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, numéro de téléphone **622672721**, le **27 décembre 2022 à 11H**.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret **D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020**, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'**Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020** portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **soixante-dix millions Francs Guinéens (70 000 000 GNF)**. Cette garantie demeurera valide pendant **trente (30) jours** après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres devront demeurer être valable pendant une durée de **quatre Vingt dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.



Le Ministre

Mamoudou Nagnalen BARRY